

LINGETTES ANTISTATIQUES ALG/CR215

Page : 1

Date de vérification : 05/04/2022

Révision n° : 6

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : LINGETTES ANTISTATIQUES ALG/CR215

Code du produit : ALG/CR215 **UFI No:** WMM5-T0KX-U00N-HKES

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la substance / du mélange : PC35 : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : ALGLAS
Bakers Hill
Brixham
Devon
TQ5 0BS
Royaume-Uni

Tél. : +44(0)1803 852846

Fax : +44(0)1803 851608

Email : alo@alglas.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +44(0)1803 852846 (heures de bureau uniquement)

Section 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le CLP : Irritation oculaire 2 :H319

Principaux effets néfastes : Provoque une sévère irritation oculaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
LINGETTES ANTISTATIQUES ALG/CR215

Page : 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage :

Mentions de danger : H319 : Provoque une sévère irritation oculaire.

Mot de mise en garde : Avertissement

Pictogrammes de danger : GHS07 : Point d'exclamation



Conseils de prudence : P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P280 : Porter une protection oculaire.

P305+351+338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+313: Si l'irritation oculaire persiste : Appeler un médecin.

2.3. Autres dangers

PBT : Cette substance n'est pas identifiée comme substance PBT/vPvB.

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux :

PROPAN-2-OL

EINECS	CAS	PBT/WEL	Classification CLP	Concentration
200-661-7	67-63-0	-	Liq. inflam. 2 : H225 ; Irrit. oculaire 2 : H319 ; STOT (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) SE 3 : H336	10-30 %

Composants non-classés comme dangereux :

ÉTHER MÉTHYLIQUE DE PROPYLÈNE GLYCOL – numéro (s) d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60

EINECS	CAS	Classification (CHIP)	Classification (CLP)	Concentration
252-104-2	34590-94-8	-	-	1-10 %

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
LINGETTES ANTISTATIQUES ALG/CR215

Page : 3

Section 4 : Mesures de premières urgences

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau : Non applicable.

Contact avec les yeux : Rincer l'œil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Si la victime est consciente, lui faire boire immédiatement un demi-litre d'eau. Consulter un médecin.

Inhalation : Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : Risque d'irritation et de rougeur au point de contact.

Contact avec les yeux : Risque de douleur et de rougeur. Les yeux peuvent larmoyer abondamment. Risque de douleur intense. Risque de vision floue. Risque de lésions permanentes.

Ingestion : Risque de douleur et de rougeur dans la bouche et la gorge. Risque de nausée et de douleur abdominale.

Inhalation : Risque d'irritation de la gorge avec une sensation d'oppression de la poitrine.

Effets différés / immédiats : Effets immédiats à craindre après une exposition de courte durée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements particuliers / immédiats : Non applicable.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés à la zone incendiée. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition : En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers : Porter un appareil de respiration autonome. Porter les équipements de protection individuelle afin de prévenir tout contact avec la peau et les yeux.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LINGETTES ANTISTATQUES ALG/CR215

Page : 4

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Délimiter la zone contaminée avec des panneaux et empêcher l'accès au personnel non autorisé. Ne pas essayer de prendre des mesures sans porter les vêtements de protection appropriés. Voir Section 8 de la fiche de données de sécurité. Tourner le conteneur qui fuit de sorte que la fuite se présente vers le haut pour empêcher que du liquide s'échappe.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières. Maîtriser le déversement à l'aide d'un matériau absorbant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage : Absorber avec de la terre ou du sable sec. Transférer dans un conteneur de récupération hermétique étiqueté, pour l'élimination par une méthode appropriée.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Se reporter à la Section 8 de la fiche de données de sécurité.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit : Éviter tout contact direct avec la substance. S'assurer que la zone est suffisamment ventilée. Éviter la formation ou la propagation de brouillards dans l'air.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Entreposer le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient hermétiquement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas de données disponibles.

Section 8 : Contrôle d'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants dangereux :

PROPAN-2-OL

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

État physique :	8 heures TWA	15 min. STEL	8 heures TWA	15 min. STEL
Royaume-Uni		1250 ng/m ³	-	-

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
LINGETTES ANTISTATIQUES ALG/CR215

Page : 5

Valeurs DNEL/PNEC

DNEL / PNEC : Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : S'assurer que la zone est suffisamment ventilée.

Protection respiratoire : En cas d'urgence, il faut porter un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains : Non applicable.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection bien ajustées. Veiller à disposer d'un bain oculaire à proximité.

Protection de la peau : Non applicable.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Odeur à peine perceptible

Viscosité : Non visqueux

Point/plage d'ébullition °C : >35

Point d'éclair °C : 60-93

pH : 9-10

9.2. Autres informations

Autres informations : Pas de données disponibles.

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de transport ou de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse ne se produit dans les conditions normales de transport ou de stockage. La décomposition peut se produire lors de l'exposition aux conditions ou aux matériaux de la liste ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
LINGETTES ANTISTATIQUES ALG/CR215

Page : 6

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composants dangereux :

PROPAN – OL

IVN	RAT	DL50	1088	mg/kg
ORL	MUS	DL50	3600	mg/kg
ORL	RAT	DL50	5045	mg/kg
SCU	MUS	LDLO	6	gm/kg

Dangers pertinents concernant la substance :

Danger	Voie d'exposition	Explications
Lésions/irritation oculaires graves	OPT	Dangers calculés

Symptômes / Voies d'exposition

Contact avec la peau : Risque d'irritation et de rougeur au point de contact.

Contact avec les yeux : Risque de douleur et de rougeur. Risque de larmoiement abondant des yeux. Risque de douleur intense. Risque de vision floue. Risque de lésions permanentes.

Ingestion : Risque de douleur et de rougeur dans la bouche et la gorge. Risque de nausée et de douleur abdominale.

Inhalation : Risque d'irritation de la gorge avec une sensation d'oppression de la poitrine.

Effets différés / immédiats : Effets immédiats à craindre après une exposition de courte durée.

Section 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Valeurs d'écotoxicité : Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Aucune bioaccumulation éventuelle.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Absorbé facilement par le sol.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
LINGETTES ANTISTATIQUES ALG/CR215

Page : 7

12.5. Identification PBT :

Cette substance n'est pas identifiée comme substance PBT/vPvB. Cette substance n'est pas identifiée comme substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Écotoxicité négligeable.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Transférer dans un conteneur approprié et organiser la collecte par l'entreprise d'élimination spécialisée.

NB : L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

Section 14 : Informations relatives au transport

Classe de danger pour le transport : Ce produit ne nécessite pas de classification pour son transport.

Section 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations spécifiques : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

Section 16 : Autres informations

Autres informations

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement No 453/2010 (UE).
* Indique que le texte de la FDS a été modifié depuis la dernière révision.

Phrases des Sections 2 et 3 : H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 : Provoque une sévère irritation oculaire.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Dénégation de responsabilité : Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes mais ne sont pas exhaustives et seront utilisées comme guide seulement. La société dégage toute responsabilité en cas de dommage ou d'accident résultant de l'utilisation ou du contact avec le produit ci-dessus.